



Déclaration du banc syndical à la suite du dossier Borealis/BASF

Fin juillet, un cas poignant d'exploitation sociale et de traite des êtres humains a été révélé dans le port d'Anvers, sur un chantier de l'entreprise Borealis.

Les syndicats tirent la sonnette d'alarme en vain depuis des années concernant le phénomène du dumping social, devenu un modèle commercial plutôt qu'une exception. A la suite des faits qui ont été constatés chez Borealis, des intermédiaires véreux ou non ont tout simplement redirigé les victimes vers un autre chantier – celui de BASF cette fois-ci – où des pratiques frauduleuses ont également été constatées.

Le manque de personnel auprès des services d'inspection compétents fait que de telles pratiques ne sont découvertes que sporadiquement. Des contrôles plus nombreux et des sanctions plus sévères pourraient contribuer à la lutte, mais il est également plus que nécessaire d'adapter la législation (trop laxiste).

Le donneur d'ordre et l'entrepreneur principal en tant que responsable final doivent pouvoir être rendus responsables et une limitation de la chaîne de sous-traitance s'impose également.

Il faut aussi mettre fin à ce qu'on appelle "la course vers le bas" qui incite les entreprises à rechercher des prix toujours plus bas. Cela ouvre en effet la porte aux entreprises véreuses et peu scrupuleuses qui occupent des gens dans des conditions dégradantes afin de remporter les contrats proposés à n'importe quel prix.

Nous appelons les entreprises ainsi que la fédération sectorielle à assumer leur responsabilité. Il est nécessaire d'installer davantage de contrôles internes et plus sévères tout en élargissant les compétences des délégués des travailleurs au CE, au CPPT et dans la délégation syndicale pour que ceux-ci puissent également veiller à ce que tous les travailleurs bénéficient de conditions de salaire et de travail correctes. Les codes de conduite (internes) sur papier servent trop souvent de parapluie lors d'incidents comme celui-ci.

Concrètement, nous voulons poser les questions suivantes aux employeurs du secteur de la chimie et leur demander de ne pas se comporter comme un spectateur silencieux, mais d'élaborer un plan d'action clair.

- Les entreprises ont-elles, en leur qualité de donneurs d'ordre, une idée des canaux utilisés par les entrepreneurs ou sous-traitants pour recruter de la main-d'œuvre ?
- Les entreprises donneuses d'ordre contrôlent-elles elles-mêmes strictement les conditions sociales de ces travailleurs, telles que le logement et les conditions de salaire et de travail ?
- La fédération sectorielle est-elle disposée à rédiger une charte fixant des normes minimales strictes que les entrepreneurs et sous-traitants doivent respecter contractuellement lorsqu'ils travaillent dans notre secteur ?
- La fédération sectorielle est-elle disposée à plaider également auprès des instances concernées pour un élargissement des services d'inspection compétents et à coopérer activement ?

- La fédération sectorielle est-elle disposée à plaider également auprès des instances concernées pour une responsabilité partagée et rétroactive dans l'ensemble de la chaîne de sous-traitance ?
- Dans les dossiers mentionnés, les entreprises donneuses d'ordre veulent-elles prendre leur responsabilité (morale et financière) de soutenir les victimes en même temps que les organisations d'aide ?
- La fédération sectorielle est-elle disposée à étendre les compétences et les facilités des représentants des travailleurs au personnel des entreprises de sous-traitance, tant au niveau de la consultation sociale structurelle que du contrôle du respect de la législation en matière de bien-être et de sécurité, et du respect des conditions de salaire et de travail en vigueur ?